

## PRESTATIONS

L'acquisition de votre emplacement camping ou de votre location d'hébergement peut se faire à partir de **14h30**.

- **Camping-Caravaning**: Le jour d'arrivée et de départ sont à votre convenance. Le forfait inclus 2 personnes, l'emplacement pour une installation (Tente, Caravane ou Camping-car) + un véhicule (voiture ou moto) et l'électricité, ainsi que l'accès aux sanitaires et aux infrastructures d'accueil. Maximum autorisé sur l'emplacement : 6 personnes. **Maximum une petite tente supplémentaire (taille max 2 x 2) pour dormir / stocker ou jouer autorisée sur emplacement sans supplément.**
- **Location**: Hors saison le jour d'arrivée et de départ sont à votre convenance avec un minimum de 2 nuits (4 nuits pour le Premium). Pour les autres périodes, les locations se font par semaine dont le jour d'arrivée et de départ sont à votre convenance entre le samedi ou dimanche. Le prix comprend la location de l'hébergement, électricité et gaz, un véhicule (moto ou voiture), 6 personnes pour nos modèles Roch, Milandes & Hautefort; 5 personnes pour nos modèles Castelnaud, Commarque & Biron; 4 personnes pour le Fénélon. Linge de maison non fourni. **Petite tente non autorisée sur emplacement.**

**Le dépassement du nombre de personnes dans les hébergements ou en camping n'est pas autorisé** (un bébé comptant pour une personne). Il est obligatoire de nous communiquer le nom et le prénom de chaque participant, ainsi que la date de naissance.

## COMMENT RÉSERVER

Nous ne prenons pas d'option, les réservations se font en ligne à partir de notre site Internet. Les disponibilités sont en temps réel et vous avez la possibilité d'effectuer votre devis avant validation avec paiement de l'acompte par Carte Bancaire ou soit par l'envoi d'un chèque de banque française à l'ordre du Moulin du Roch; Chèques Vacances ANCV; Virement bancaire Code IBAN: FR76 1240 6000 4600 1428 0271 039 - Code BIC: AGRIFRPP 824 dans les 5 jours pour validation de votre demande de réservation.

## ACCUEIL

A votre arrivée, vous devrez vous présenter à la réception **à partir de 14h30**. Nous vous demandons de bien vouloir arriver **avant 19h**. Nous vous remercions de nous avertir vers 18h30 le jour de l'arrivée, en cas de retard ou si vous pensez arriver que le lendemain au 0033 (0)5 53 59 20 27. Passé 20h30 aucune arrivée ne sera possible.

## PAIEMENT DE SÉJOUR

A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adresserons, en fonction des places disponibles, une confirmation de réservation. Le contrat ne devient définitif qu'après l'envoi de la confirmation par la direction du camping. La réservation est personnelle, il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers. Le solde du séjour sera à régler dans les conditions suivantes :

- **Camping-Caravaning**: pour un emplacement un acompte de 20% du prix total des prestations commandées + frais de réservation non déductible doit être versé lors de la réservation **Le solde est à régler à l'arrivée**, avant la prise de possession de l'emplacement.
- **Location**: un acompte de 20% du prix total des prestations commandées + frais de réservation non déductible doit être versé lors de la réservation. **Le solde est à régler au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour.**

Passé ce délai, si nous n'avons pas reçu votre règlement, nous considérons votre réservation comme annulée et les conditions ci-après seront appliquées.

## ARRIVÉE RETARDÉE - DÉPART ANTICIPÉ

### Camping et Location

**SI POUR UNE RAISON QUELCONQUE LA DURÉE DU SÉJOUR ÉTAIT RETARDÉE OU ÉCOURTÉE, LE MONTANT TOTAL DU SÉJOUR DEMEURANT ACQUIS AU CAMPING.**

Toute arrivée avant la date prévue exposera le client à ne pouvoir occuper l'emplacement retenu sauf accord préalable avec la direction du camping. Toute arrivée retardée doit nous être avisée **PAR ÉCRIT**. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, nous nous réservons le droit de louer dans les **24H**.

## CAUTION POUR LOCATION

Deux dépôts de garantie devront être versés par le locataire le jour de l'arrivée. L'un de 300 € garantissant la perte, la casse, la dégradation du matériel et l'autre de forfait nettoyage : 70 € en Bungalow Bois, 100 € en Mobil home et 150 € en Roch & Premium. Ceux-ci vous seront restitués le jour de votre départ après l'état des lieux de votre hébergement effectué uniquement pendant les heures d'ouverture de la réception, (**Si départ hors heures d'ouverture de la réception, forfait ménage obligatoire retenu**), sous déduction éventuelle des frais de remise en état de l'hébergement et de la valeur du matériel manquant ou détérioré, toute anomalie ou détérioration devra être signalée dans les 24 heures suivant votre arrivée (une feuille d'inventaire vous sera remise à cet effet). Afin de vous éviter de trop attendre à votre arrivée, merci de préparer vos deux chèques de caution ou votre carte bancaire pour une empreinte de caution.

## EN CAS D'ANNULATION

En cas d'annulation, avertir le camping de votre désistement dès la survenance d'un événement empêchant votre départ par courrier ou e-mail.

### • Camping et Location

- Si vous annulez entre la date de réservation et le 30<sup>e</sup> jour avant la date prévue d'entrée en jouissance de la réservation, 20% du montant du séjour vous sera retenu, ainsi que les frais de réservation et l'assurance annulation.

- Si vous annulez moins de 30 jours avant cette date ou si vous ne vous présentez pas, 100% du montant du séjour vous sera retenu, ainsi que les frais de réservation et l'assurance annulation.

**Sans adhésion à l'assurance aucun remboursement ne sera effectué. Pour ces raisons, nous vous conseillons de souscrire l'assurance annulation et interruption de séjour.**

ASSURANCE ANNULATION : Axelliance Business Services - Pôle HPA - 92 cours Vitton - 69456 Lyon Cedex 06 - Tél. 0 (33) 4 78 65 19 62

Voir le contrat sur notre site internet dans la rubrique « Informations »

## RESPONSABILITÉ

La responsabilité du Camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagée en cas de :

- Vol, perte ou dommage, de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques, panne ou fermeture d'installations du camping.
- Mesures ponctuelles, prises par la direction du camping de limitations d'accès à certaines installations, y compris piscine, nécessitées par les respects des normes de sécurité ou des travaux d'entretien périodiques.
- Le camping se réserve expressément le droit de modifier la conception et la réalisation du camping. En cas de litige, le Tribunal de Bergerac est le seul compétent.

## PARC AQUATIQUE

L'accès au parc aquatique est réservé exclusivement à la clientèle du camping. Les visiteurs n'ont donc pas accès à la piscine.

La loi n'oblige pas le gérant de camping à avoir un maître nageur pour surveiller la piscine. La piscine du camping étant considérée comme une **piscine privée à usage collectif**, c'est à dire réservé à la clientèle. Le gérant est uniquement astreint à la réglementation des équipements et la qualité de l'eau.

Les enfants qui se baignent dans les bassins du camping sont sous la responsabilité de leurs responsables légaux: les parents. En ce sens, les parents doivent également respecter leur devoir de surveillance.

*Circulaire du 04 août 1981.*

*Un avis du conseil d'Etat en séance du 26 janvier 1993, confirme que ce type de piscines dont l'accès est réservé à la clientèle propre ne doivent pas être considérées comme des piscines ouvertes au public au sens de la loi n° 51-662 du 24 mai 1951 (en l'absence de la délivrance d'un ticket payant d'entrée).*

En conséquence, elles ne sont pas soumises à surveillance par du personnel diplômé, voire qualifié.

## VÉHICULE SUPPLÉMENTAIRE

Si vous comptez vous présenter avec un second véhicule celui-ci doit au préalable être autorisé par la camping. Il est non autorisé de stationner sur le parking d'entrée qui est réservé aux arrivées du jour ou aux entrées tardives. Supplément de 3 €/ jour.

## ANIMAL DOMESTIQUE

Ceux-ci ne sont pas autorisés sur le site que ce soit en camping ou en location ou en compagnie de vos visiteurs.

## MODIFICATION DE RESERVATION

Des frais de modification d'une valeur de 15 euros seront appliqués pour tout changement de réservation avant séjour. Modifications possibles selon les disponibilités.

## CHOIX DE VOTRE EMPLACEMENT OU DEMANDE SPÉCIFIQUE

Si vous souhaitez réserver un numéro d'emplacement, des locations avoisinantes (max.3) ou si vous avez une demande spécifique, vous devez régler un supplément de 7 € par location avec l'acompte de la réservation. Les demandes spécifiques peuvent uniquement être garanties pour maximum trois locations avoisinantes et si le supplément de 7 € est réglé pour chaque location. Si votre demande spécifique ne peut être garantie, l'option et son supplément seront annulés. Sans demande spécifique votre emplacement vous est attribué aléatoirement le jour de votre arrivée.

## RÈGLEMENT INTERIEUR TROUBLES ET NUISANCES

- Par courtoisie, pour des raisons de sécurité et par mesure d'hygiène nous vous remercions de ne pas fumer dans les hébergements.
- Troubles des nuisances : Chaque locataire en titre est responsable des troubles causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou attente à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudices des demandes en réparation que le Camping Le Moulin du Roch et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

## MINEURS

Nous n'autorisons pas la location d'emplacements de camping ou de locatifs à des mineurs non accompagnés de leurs parents.

## DROIT A L'IMAGE

Le contrat conclu entre les deux parties entend que vous autorisez expressément et sans contrepartie le camping à utiliser sur tout support les photos ou vidéos de vous, de vos enfants ou de vos invités qui pourraient être prises au cours de votre séjour pour les besoins publicitaires du Camping Le Moulin du Roch.

## VISITEURS

Vous êtes dans une propriété privée. Pour cette raison et pour la sécurité de tous, vous êtes obligés **d'annoncer vos visiteurs à l'accueil**. Un visiteur est une personne qui vous rend visite pour quelques heures ou la journée, si celui-ci reste dormir sur le site il est dénommé **résident**. Tous visiteurs non inscrits et surpris dans le camping seront renvoyés immédiatement. Ne peuvent circuler dans le camp que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant. Taxe visiteur : 4 € / personne Ce droit de visite ne donne pas accès à la piscine; celle-ci étant réservée à nos vacanciers.

*Malgré tout le soin apporté à l'élaboration de cette notice, les éventuelles erreurs ou omissions ne sauraient engager la responsabilité du Moulin du Roch.*

